

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
<b>Herausgeber:</b>	Société fribourgeoise d'éducation
<b>Band:</b>	50 (1921)
<b>Heft:</b>	4
<b>Artikel:</b>	Nos examens d'écoles primaires correspondent-ils aux besoins actuels? [suite]
<b>Autor:</b>	Barbey, F.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-1039148">https://doi.org/10.5169/seals-1039148</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Nos examens d'écoles primaires correspondent-ils aux besoins actuels ?

(Suite.)

Dans notre premier article, nous avons envisagé les examens officiels comme moyen de contrôle de l'enseignement et avons établi une comparaison entre les épreuves finales d'il y a 30 ou 40 ans et celles d'aujourd'hui. Il nous paraît nécessaire de considérer le principe suivant comme essentiel et dirigeant dans la question qui nous occupe : Dans l'enseignement, aussi bien que dans tout autre domaine de l'activité humaine, le travail et les résultats obtenus doivent être contrôlés et sanctionnés. N'est-il pas vrai que nous éprouvons tous une légitime satisfaction à voir nos efforts reconnus et appréciés par des personnes compétentes et impartiales ? Nous aimons aussi à posséder l'assurance que notre mission est remplie. La sanction humaine n'est-elle pas une première récompense de nos mérites ou un blâme de nos faiblesses et de nos lacunes en attendant l'arrêt du souverain Juge ? C'est aussi un moyen de nous orienter pour l'avenir et un stimulant précieux qui nous conduira à de nouvelles victoires par le travail et le savoir-faire personnels. Nous ajoutons bien vite que cette sanction, pour être équitable et efficace, ne doit pas être inspirée par une appréciation superficielle, mais qu'elle doit avoir son fondement sur tous les points de l'édifice en construction.

Les moyens et le mode de contrôle, dont disposent les inspecteurs, doivent être tels que, non seulement, ils permettent de rendre à chaque instituteur ce qui lui est dû, mais qu'ils soient au niveau de tous les progrès de l'instruction et de l'éducation et qu'ils impriment le mouvement dans l'évolution des idées et des méthodes pédagogiques.

Pour que ces divers buts soient atteints, nous estimons que les conditions suivantes doivent être intégralement réalisées :

1<sup>o</sup> Les examens seuls, forcément rapides et malgré tout superficiels, ne doivent pas être l'unique pierre de touche des efforts déployés et des résultats obtenus. Nous l'avons dit précédemment, les inspecteurs font tout leur possible pour suivre les voies les plus rationnelles dans leur mode d'interroger et de scruter la science individuelle et collective des écoliers qu'ils ont à examiner, mais le programme à accomplir dans une seule demi-journée constitue un véritable tour de force, surtout lorsqu'il s'agit d'une école à 3 ou 4 degrés, comme c'est le cas dans la plupart de nos localités rurales. Dans de telles conditions, l'examen seul ne renseigne que très imparfaitement sur la situation d'une classe et les mérites de celui qui la dirige. Il

convient d'ailleurs d'observer que certains maîtres ont l'art de présenter leurs élèves avec plus de brillant et d'apparat extérieur que d'autres; même les réponses sont plus nettes, plus catégoriques; les travaux écrits révèlent une certaine formation qui, de prime abord, paraît excellente, bien qu'elle soit plus artificielle que réelle. Il est, par contre, des maîtres qui ne font jamais usage de la poudre aux yeux et qui savent encore moins s'en servir; cela ne les empêche pas d'être des travailleurs acharnés dont le talent, moins apparent, se révèle néanmoins supérieur à un examinateur perspicace. Les résultats d'un examen paraissent peut-être moins rapprochés de la perfection qu'ailleurs, mais la vie ordinaire de la classe démontre que le travail persévérand du maître produit tous ses effets. De plus, tant de facteurs accidentels exercent une influence favorable ou défavorable sur une séance d'examen final qu'il faut savoir tenir compte de toutes les contingences et trouver une solide base d'appréciation. Non, disons-le sans restriction, les examens ne doivent pas être l'unique moyen de vérification du travail des maîtres. Nous sommes, du reste, d'accord sur ce point avec les partisans, dans les autres cantons romands, du maintien des épreuves finales. Ceux-ci se sont prononcés par l'organe de l'*Educateur*, en invoquant à l'appui de leur manière de voir des arguments irréfutables.

Mais alors, quels sont les autres moyens de contrôle dont dispose l'inspecteur et quel est le meilleur parti à en tirer? Nous pensons ici qu'il faut attacher une réelle importance aux visites ordinaires des classes, visites non prévues par l'instituteur, qui permettent d'observer sur le vif la marche habituelle de l'école, l'activité du maître, la valeur de son enseignement, les procédés disciplinaires et éducatifs, l'ordre et la propreté de la salle et de ses abords, tout, en un mot, ce qui peut faire connaître la situation exacte d'une classe et la manière dont elle est dirigée.

Actuellement déjà, le corps inspectorat fribourgeois tient compte des divers facteurs qui peuvent déterminer la base complète d'appréciation des écoles, mais nous estimons qu'on peut accentuer cette tendance en fixant de nouvelles normes bien précises pour le calcul des moyennes générales. D'autre part, il faut éviter en tout cela ce qu'on appelle « la chasse à la note » et le « chauffage à blanc intellectuel », mais organiser d'autant mieux l'activité scolaire et son mode de vérification, de manière à ce que le vrai mérite soit seul récompensé, à ce que le travail de l'élève soit intensifié de façon intelligente et dirigé conformément aux besoins des temps modernes.

Nous croyons, dans cet ordre d'idées, qu'un exercice de contrôle, portant sur la composition, l'orthographe, le calcul ou n'importe quelle autre branche, fait sans préparation un jour de visite imprévue, renseignera aussi bien l'inspecteur sur la situation réelle qu'un travail d'examen, faisant suite à une longue préparation de circonstance.

2<sup>o</sup> L'examen lui-même, — et c'est sur ce point-là que portera principalement la réforme à envisager, — doit subir des modifications dans son organisation traditionnelle, de manière à faire mieux appel à toutes les forces enfantines et à toutes les facultés, à ne laisser attribuer aucun succès ni insuccès aux caprices du hasard, mais à encourager toutes les heureuses initiatives du maître et de son école.

(A suivre.)

F. BARBEY.

---

## La lecture populaire et les bibliothèques scolaires

(Suite.)

---

Nous passons au troisième point de notre exposé. Dire que la lecture populaire s'impose sur le terrain religieux et moral, ce n'est pas assez dire. Il faut ajouter aussitôt qu'elle s'impose encore dans le domaine de l'intelligence. C'est ce que nous allons essayer de démontrer.

### 3. Nécessité intellectuelle.

Sous ce rapport, l'absence de lecture produit une lacune qui a des conséquences graves dans la vie. Il en est de l'intelligence comme des autres facultés de l'homme : si on ne la cultive pas, elle dépérît. Voyez pour le corps ! Qu'arriverait-il si vous ne lui donniez aucun aliment ? Non seulement il ne se développerait pas, mais il périrait à bref délai. La lecture est un des moyens les plus à la portée de procurer à notre intelligence l'aliment dont elle a besoin pour vivre et se développer. Celui qui ne lit pas, loin de la développer, l'appauvrit de jour en jour. Le peu qu'il a appris à l'école, dans son enfance, il l'oublie et il en vient vite à ignorer les choses les plus élémentaires. Il est étranger à ce qui se passe dans le monde et même dans son entourage.

D'ailleurs, aujourd'hui, la lecture est devenue pour tous un second aliment aussi indispensable que la nourriture du corps. Les personnes qui ne lisent pas deviennent de plus en plus rares. Tout le monde lit maintenant parce que tout le monde a appris à lire.

« La lecture suivie, sérieuse, prolongée, dit M. de Montenach, s'est répandue dans les milieux populaires, et on serait bien étonné souvent en voyant de quelles brochures et de quels ouvrages savants certaines familles d'artisans et d'ouvriers font aujourd'hui leur pâture, qui se seraient, il y a cinquante ans, contentés d'un modeste almanach. »

Il y a donc un besoin général de lecture. Ce besoin répond, non seulement à une loi psychologique, mais il répond directement à cet instinct de l'harmonie qui fait que l'homme s'adapte spontanément